



## Installation d'un boitier pour clef

-----  
Par Mistral47

Bonjour,

Une personne lourdement handicapée, propriétaire de son logement dans un immeuble du secteur privé souhaite installer un petit boitier contenant la clef de son appartement sur l'huissierie dormante de sa porte.

Ceci pour éviter de distribuer une clef fort onéreuse à chacun de ses nombreux aidants qui risquent en outre de la perdre.

Ma question est donc: En a-t-elle le droit sans l'accord de la copropriété? et qui est propriétaire de l'huissierie dormante de la porte d'entrée de son logement?

-----  
Par morobar

Bonjour,

En a-t-elle le droit sans l'accord de la copropriété

Non

ON rencontre ce problème très fréquemment dans le cadre des locations de courte durée type AxBxx l'astuce est d'installer le boitier dans la boite aux lettres.

-----  
Par TUT03

Bonjour

elle doit demander l'accord du syndic, qui saura faire la part des choses entre une personne vulnérable et un bailleur de courtes durées

bonne journée

-----  
Par yapasdequoi

Non, le syndic n'est pas habilité à donner ce type d'autorisation. C'est l'AG qui doit voter une telle autorisation.

Mettre le boitier dans la boite à lettres nécessitera de donner la clé aux diverses personnes, et le courrier ne sera plus vraiment sécurisé... mais c'est un choix.

Maintenant pourquoi conserver une serrure très sécurisée et donc avec des clés très chères, alors qu'en mettant la clé dans un boitier à digicode la sécurisation est grandement affaiblie.

Autant poser un digicode sur la porte palière à la place de la serrure actuelle...

Autre solution : installer une gâche électrique télécommandée à distance par la personne visitée. C'est le cas chez mon dentiste et ça marche très bien.